



Séance du 11/04/2023

Présents : M. BOURASSEAU Eric, Maire, Mme ADAM Marie-France, Mme BLANDIN Pauline, M. BRIZARD Philippe, Mme CHEVALIER Annick, M. DALIGAULT Etienne, M. DENIS Bernard, Mme DRENIAUD Stéphanie, M. FERRE Alain, Mme GUEGAN Julie, M. GUILLET Stéphane, M. HAMON Joël, M. HELIAS Patrick, M. LE BOULAIRE Stéphane, Mme MOUZAN Régine (arrivée à 21h30), Mme PERCHER Christine, Mme SAULNIER Elise, Mme TEILLARD Stéphanie

Excusés ayant donné procuration : Mme ANIZON Marie-Cécile à Mme TEILLARD Stéphanie, M. NICOLAS-LE BERRE Erwan à M. BOURASSEAU Eric

Excusés : M. FALIGUERHO Hugues, M. GAUCHER Cyril, Mme MARCHAND Morgane

A été nommée secrétaire : Mme TEILLARD Stéphanie

SOMMAIRE

- Travaux Place du Prieuré : demande de subvention "Fonds de concours"
- Subventions aux associations 2023
- Vente d'une remorque
- Salle Jean Legaud : Devis réfection du plafond de la cuisine
- Opération P'tits boulots 2023
- Changement définitif du lieu de réunion des conseils municipaux
- Vente de biens situés dans le périmètre du droit de préemption urbain

Travaux Place du Prieuré : demande de subvention "Fonds de concours"

Monsieur le Maire explique que le projet de la place de la Mairie est susceptible de bénéficier d'une subvention de Bretagne Porte de Loire Communauté mise en place pour un montant maximal de 20 000 € par an pour des projets d'investissement pour les années 2021-2022-2023. Une première demande a été perçue en 2021 d'un montant de 20 000 € pour le projet du Prieuré. Il est possible de demander 40 000 € pour 2022 et 2023.

Collectivité : PLECHATEL

Plan de financement prévisionnel de l'opération de : Réhabilitation de la
Place de la Mairie

Nature des dépenses	Nom du prestataire	Montant (HT)
Maîtrise d'œuvre		
Tranche ferme	Agence Couasnon	9 200,00 €
Tranche optionnelle	Agence Couasnon	34 604,25 €
Études complémentaires / frais annexes		
Publications marchés	MEDIALEX	270,11 €
Sous-total MOE/Études		44 074,36 €
Travaux ou acquisitions		
Lot 1 : Terrassement / revêtements / maçonnerie / espaces verts	Colas	647 985,19 €
Lot 2 : Réseaux	Pigeon TP	156 480,25 €
Désamiantage	Colas (sous-traitant)	43 250,00 €
Sous-total travaux ou acquisitions		847 715,44 €
COÛT TOTAL PRÉVISIONNEL (HT)		891 789,80 €

Ressources prévisionnelles de l'opération			
Financements	à préciser le cas échéant	Montant (HT)	Taux
EPCI - Bretagne Porte de Loire Communauté	Fonds de concours 2023	40 000,00 €	4,49%
Sous-total aides publiques	Taux de financement public	40 000,00 €	4,49%
Part de la collectivité	Fonds propres	351 789,80 €	39,45%
	Emprunt	500 000,00 €	56,07%
	Participation du maître d'ouvrage	851 789,80 €	95,51%
TOTAL RESSOURCES PRÉVISIONNELLES (HT)		891 789,80 €	100,00%

L'échéancier de réalisation de ce projet sera le suivant :

- Commencement des travaux : Janvier 2023
- Fin des travaux : Juillet 2024

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à solliciter le fonds de concours d'un montant de 40 000 € auprès de Bretagne Porte de Loire Communauté.

A l'unanimité (pour : 20 ; contre : 0 ; abstention : 0)

Subventions aux associations 2023

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide d'accorder les subventions suivantes :

ASSOCIATIONS PLECHATELLOISES	
A.C.C.A.	450 €
A.C.L.C.E.C.	2 700 €
A.P.E. Henri Dès	720 €
A.P.E.L. Saint Michel	380 €
A.P.E.L. Arthur Regnault	425 €
OGEC Arthur Regnault (garderie)	1 200 €
Comité des Fêtes	2 500 €
Club Joie et Amitié	400 €
J.A.	1 300 €
FC Pléchâtel-Saint-Senoux	1 500 €
JA Futsal	600 €
AVCP	500 €
Jardin Tyjolou	100 €
Jeux en délire	500 €
Les As du Volant	300 €
Les Baladins de la levée	500 €
Loisart	300 €
Les Voisins du Châtellier	107 €
Moto Club	200 €
Repère des jeunes	500 €
Rire et lâcher prise	100 €

AUTRES ORGANISMES	
Panisol	100 €
France Adot 35	100 €
Scouts guides de France - Colverts	100 €

A l'unanimité (pour : 20 ; contre : 0 ; abstention : 0)

Vente d'une remorque

Monsieur le Maire indique qu'une remorque ROLLAND 10 tonnes a été vendue pour un montant de 5 500€.

Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité l'encaissement du chèque de 5 500 €. Un titre de recette sera émis par la municipalité pour cet acquéreur.

A l'unanimité (pour : 20 ; contre : 0 ; abstention : 0)

Salle Jean Legaud : Devis réfection du plafond de la cuisine

Monsieur HAMON indique qu'il est nécessaire de changer, pour un problème d'hygiène, l'ensemble des dalles du plafond de la cuisine de la salle Jean Legaud. Il présente le devis reçu :

- GAUTHIER PLAFONDS : 2 550.00 € HT soit 3 060.00 € TTC

Après délibérations, le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à signer le devis.

A l'unanimité (pour : 20 ; contre : 0 ; abstention : 0)

Opération P'tits boulots 2023

Monsieur le Maire rappelle que par délibération du 7 juin 2021 le dispositif "P'tits boulots" proposé par la Communauté de Communes a été adopté et qu'une convention renouvelable par tacite reconduction a été signée avec l'EPCI.

Pour 2023, Bretagne porte de Loire Communauté propose la prise en charge de six jeunes vacataires. Monsieur le Maire propose de recruter dix candidats.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité de recruter dix jeunes vacataires dont six dans le cadre de la convention avec la Communauté de Communes et quatre à la charge de la commune.

A l'unanimité (pour : 20 ; contre : 0 ; abstention : 0)

Changement définitif du lieu de réunion des conseils municipaux

Monsieur le Maire expose qu'en vertu de l'article L 2121-7 du CGCT "le conseil municipal se réunit et délibère à la mairie de la commune". Lors de la période COVID pour des raisons de sécurité sanitaire mais également d'accessibilité les réunions se déroulaient à la Salle Jean Legaud pendant les travaux de la nouvelle mairie.

Compte tenu de la fin des travaux de la salle du conseil de la nouvelle mairie, le conseil municipal peut dorénavant se réunir et délibérer en ce lieu.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Décide que la nouvelle mairie sera définie comme lieu habituel des conseils ;
- Précise qu'une communication sera diffusée à destination de la population de Pléchâtel.

A l'unanimité (pour : 20 ; contre : 0 ; abstention : 0)

Vente de biens situés dans le périmètre du droit de préemption urbain

Monsieur le Maire présente les déclarations de vente de biens situés dans le périmètre du droit de préemption urbain :

- Parcelle ZS 166 située 15 rue des Bourgeons, d'une superficie de 1 530 m² et appartenant à M. et Mme DA CRUZ Artur et Marie
- Parcelles AB 405 et AB 570 situées 12 rue Saint-Pierre, d'une superficie de 155 m² et appartenant à Mme PAITEL Madeleine et Consorts LORENT
- Parcelle ZE 91 située 7 l'Aubaudais, d'une superficie de 2 420 m² et appartenant à M. LECLERC et Mme MIROUX

A l'unanimité, le Conseil Municipal décide de ne pas faire valoir son droit de préemption sur ces biens.

A l'unanimité (pour : 20 ; contre : 0 ; abstention : 0)